


M.^r F. Briansiaux
à Lille

Anvers, le 31 Décembre 1868.

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous prévenir qu'à dater de ce jour notre maison, sous la raison ci-bas, n'existera plus que pour sa liquidation. Veuillez, Monsieur en prendre note et agréer l'expression de notre reconnaissance pour la confiance dont vous avez honoré notre établissement ; nous en réclamons la continuation, pour ceux que nous serons dans le cas de former séparément, soit ici, soit ailleurs, et dont chacun de nous, en son particulier, se réserve de vous donner connaissance.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

J. Mennot 

B. par autorisation de M.^r Mennot / absent / depuis
au greffe du tribunal de Commerce M.^r Caspe est
autorisé à signer seul la présente circulaire 